

Appel à projets " gare partagée"

Au carrefour des villes, les gares deviennent des lieux de vie à part entière qui facilitent le quotidien des voyageurs, clients et riverains en positionnant les services pratiques directement sur leur trajet. C'est dans cet esprit que depuis 5 ans maintenant, le programme gare partagée permet à des associations et à des start-up du territoire d'Ile de France de s'installer en gare.

La SNCF lance donc un appel à projets sur 35 gares de la région dont celle de Bois-le-Roi.

Il a pour but d'identifier des porteurs de projets, notamment locaux, qui souhaitent soumettre des propositions de services autour de la conciergerie (pressing, retouches, livraison de courses des commerçants du quartier...), de la restauration (café, à emporter,...) ou d'autres idées de services innovants (bien-être, sport,...) destinés à faciliter la vie des voyageurs et habitants. Cette initiative contribuera à dynamiser les espaces en gare et à créer des complémentarités avec l'offre commerciale déjà présente.



Cet appel à projets se déroule en trois temps :

- du 19 avril au 2 juin 2019 : appel à projets est ouvert sur le site internet garepartagee.sncf.com. Les candidats pourront prendre connaissance du règlement, s'inscrire et déposer leur projet,
- entre le 3 et le 5 juin, la SNCF présélectionnera les candidats en vue de leur participation à 3 journées de challenge,
- 17 au 20 juin 2019 : challenge. Il s'agit d'une phase de travail collaboratif et d'accélération des projets, dirigée par SNCF regroupant les différents candidats retenus afin de faire émerger les offres les plus pertinentes, robustes économiquement, adaptées au territoire et à la demande.

Les résultats seront communiqués en juillet 2019.

Liens utiles

[Challenge gare partagée](#)